



Dossier d'inscription –Cursus allégés (article 19 ter)
Baccalauréat Professionnel
« Accompagnement, soins, service à la personne » ou
« Service aux personnes et aux territoires »
(5 places)

Cochez les cases correspondant à votre situation actuelle

ASSP Diplômé(e) ou en classe de terminale
SAPAT

Réservé à l'administration
Dossier n° :

NOM de naissance EPOUSE

Prénoms

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal Ville

Téléphone obligatoire : fixe : mobile :

Adresse mail :

Pièces à joindre au dossier (cochez les cases correspondantes au dépôt de ces pièces :

- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- 2 enveloppes (22x11) affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre nom et adresse
- Chèque bancaire de **60 euros** établi à l'ordre du Trésor Public (non remboursable)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de votre dossier scolaire (résultats et appréciations des cours et des stages)
- Copie du diplôme obtenu du baccalauréat (à fournir au plus tard le 15 juillet 2016)
- Certificat de scolarité si inscrit en classe de terminale

Je soussigné(e) M. atteste :

- avoir été informé(e) des deux choix proposés relatifs à mon diplôme (cursus allégé ou cursus complet selon les modalités ci-jointes)
- avoir choisi le cursus allégé
- avoir remis ou envoyé le dossier d'inscription le2019

Lu et approuvé. (Signature obligatoire)

Retour du dossier : 2 rue des Finets - 60607 CLERMONT Cedex

– Adresse GPS : rue Guy Boule 60840 Breuil-le-Sec

☎ : 03.44.77.50.48 – Fax : 03.44.77.50.81 – ifsj@chi-clermont.fr

Numéro de déclaration : 22 600 2755 60 – SIREN : 26600711100013 – Code APE : 8610Z

Tableau des modalités et calendrier d'admission à l'institut de formation d'aides-soignants

Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation

Cursus allégés (article 19 ter) : 5 places disponibles

(Accompagnement, Soins, Services à la Personne (ASSP) ou Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT))

Deux choix sont proposés : attention ! le choix que vous ferez sera définitif au moment de votre inscription

- ✚ soit la modalité de sélection spécifique aux candidats titulaires du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et aux territoires ».

Vous bénéficiez des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014 lors d'un cursus allégé → *dossier d'inscription bleu*

- ✚ soit la modalité de sélection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005. Dans ce cas, vous devrez réaliser le cursus intégral de la formation → *dossier d'inscription blanc.*

Et dans ce cas, vous ne pourrez pas bénéficier des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014

Quelque soit votre choix :

Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du 07 janvier 2019 et téléchargeable sur le site internet de l'I.F.S.I. à partir du 02 janvier 2019

Date limite pour le dépôt des dossiers d'inscription le 08 mars 2019

Modalités pour la sélection si vous vous inscrivez en cursus allégé :

Sélection en deux temps :

- 1°) **Epreuve d'admissibilité** : sélection sur dossier réalisée par un jury → résultats le 29 avril 2019 à partir de 14h à l'I.F.S.I.
- 2°) **Epreuve d'admission** (si votre dossier est retenu → note égale ou supérieure à 10) : entretien avec un jury le 20 mai 2018

Résultats le 03 juin 2019 à l'I.F.S.I. à partir de 14h